

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 24 juillet 2008 à 20 heures**

Date de Convocation : 17 juillet 2008	Nombre de Membres en exercice :	15
Date d'Affichage : 17 juillet 2008	Nombre de présents :	11
	Nombre de votants :	15

L'an deux mil huit, le jeudi 24 juillet à vingt heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, en Mairie de BARISIS-AUX-BOIS, sous la présidence de Monsieur François BOBO, Maire.

Etaient présents : MM. François BOBO, Jean FLAMANT, Guy PERNAUT, Bernard CORDELETTE, Maurice BOITELLE, Emmanuel FONTAINE, Mme Marie-Jeanne BAILLEUX, M. Yann MARTIN, Mmes Suzanne GERNON, Françoise ARMANI, M. Avelino GOMES, formant la majorité des membres en exercice.

<u>Absent(s) excusé(s) et représenté(s)</u> :	Mme Anne PERDU	par M. Guy PERNAUT
	M. Didier LEMEE	par Mme Suzanne GERNON
	M. Christophe GOSSEAU	par Mme Françoise ARMANI
	Mme Carine KOWALSKI	par M. Yann MARTIN

Il est procédé à l'élection de la secrétaire de séance pris au sein du Conseil ; Madame Suzanne GERNON, à l'unanimité, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 20 juin 2008.
- 2) Eclairage public.
- 3) Tilleuls à l'Eglise.
- 4) Point sur les travaux envisagés.
- 5) Garant pour l'affouage.
- 6) Régime indemnitaire des employés communaux.
- 7) Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion.
- 8) Questions diverses.

**1/ APPROBATION du PROCES-VERBAL de la REUNION de CONSEIL MUNICIPAL
du 20 juin 2008.**

Monsieur le Maire sollicite les remarques éventuelles sur le procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 15 mai 2008.

Aucune remarque et/ou observation n'ayant été faite, il est procédé à l'approbation du procès-verbal.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

2/ ECLAIRAGE PUBLIC.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de M. LESCARMONTIER pour la pose d'un lampadaire rue du Rond d'Orléans.

Suite à cette demande, M. LABRUYERE de la SETI a souhaité rencontrer M. Le Maire et lui a conseillé de faire une demande de 3 lampes afin d'obtenir une subvention, ce qui reviendrait à n'en payer que deux.

La pose d'un lampadaire est estimée à 700.00 € ce qui représenterait une dépense d'environ 1 500.00 €HT. La TVA serait à la charge de l'USEDA.

Un état des lieux sera effectué, certaines lampes sont très anciennes et éclairent peu.

M. Guy PERNAUT, présent au rendez-vous signale que M. LABRUYERE était très étonné du manque de demande depuis quelques années.

Par ailleurs, M. LABRUYERE conseille à la commune de lancer le plus rapidement possible un projet d'opération visant à enfouir les lignes électriques et téléphoniques ainsi que la mise en place de nouveaux candélabres.

Il s'agirait de commencer par le centre du village puis de faire des extensions par petites phases sur plusieurs années (environ 10 ans).

Financièrement, l'enfouissement est entièrement pris en charge, ne resterait à la charge de la commune les candélabres pour lesquels une subvention d'environ 60 % est actuellement possible.

M. le Maire propose de lancer le dossier à l'USEDA, sachant qu'il faudra compter environ 2 à 3 ans entre l'ouverture du dossier et la réalisation.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS.

D'autre part, M. Le Maire propose dans un premier temps l'installation de 3 lampes dont 1 rue du Rond d'Orléans, les 2 autres à définir.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

3/ TILLEULS à l'EGLISE.

Monsieur le Maire rappelle que M. Arnaud MUSIAL lui avait signalé que des tilleuls étaient prêts à tomber.

Après avis auprès de M. MARETTE, en tant que forestier, celui-ci confirme qu'effectivement 2 tilleuls présentent un réel dépérissement et représentent un danger.

L'abattage de ces 2 tilleuls sera effectué.

M. MARTIN souligne le fait que la commune doit s'engager à une replantation.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

4 / POINT sur les TRAVAUX ENVISAGES.

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que :

► Le Christ du Calvaire datant de 1935 est en cours de rénovation. MM GOMES et FLAMANT se chargeront de la remise en état du soubassement.

M. FLAMANT demande aux membres du Conseil Municipal de choisir la couleur.

M. BOITELLE signale que la peinture sera à refaire régulièrement si celui-ci est peint.

M. MARTIN suggère de le vernir si celui-ci est en bronze.

La couleur arrêtée serait OCRE-BRUN si, la mise en peinture se confirme.

M. FLAMANT informe que la plaque, également à restaurer, a été déposée chez un marbrier à CHAUNY pour un devis.

M. le Maire suggère qu'une souscription pourrait être lancée au sein de la commune si le montant des rénovations s'avérait trop élevé. Une demande de subvention auprès de l'évêché ne peut aboutir que si une DGE était accordée.

► La grille de l'école, rue de la Gare est en cours de nettoyage avant remise en peinture. MM. GOMES et FLAMANT s'occuperont des soubassements.

► M. le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré l'architecte pour les travaux de la maternelle qui s'élèveraient entre 100 et 110 000.00 € (extension, sanitaires dont 1 pour handicapés, dortoir, et mise au norme).

M. MARTIN trouve qu'il aurait été judicieux de réunir la commission des travaux et la commission des écoles pour voir si d'autres idées pouvaient ressortir.

M. le Maire informe qu'il attend les premières esquisses de l'architecte et l'utilisation des locaux par la nouvelle institutrice pour voir ses besoins.

M. CORDELETTE demande le nom de l'architecte.

Mme BAILLEUX demande si la commune n'a contacté qu'un seul architecte. Oui répond M. le Maire vu le prix et précise également qu'un appel d'offres sera lancé.

► M. FLAMANT informe les conseillers que les fondations pour la pose du bungalow au terrain de pétanque sont en cours.

► Les demandes de devis pour le cimetière et la voirie ne sont toujours pas arrivés.

► Mme BAILLEUX demande ce qu'il est prévu pour les logements communaux, comme la pose d'une VMC.

Le chauffe-eau du logement attenant à la mairie a été remplacé, quant à la chaudière qui a moins de 10 ans peut être éventuellement réparée.

M. le Maire précise qu'il préfère ne pas prendre d'engagement tant que la situation budgétaire de la commune ne serait pas stabilisée.

► M. le Maire informe le Conseil qu'une facture du 6 mars 2008 pour un complément de mobilier du secrétariat avait été rejetée par la Perception faute de crédits. Une décision modificative avait été prise le 6 juillet 2007 invoquant une erreur lors de l'élaboration du Budget Primitif 2007. Cette facture sera payée lors des prochains mandatements.

Toutefois, une décision modificative de 1 400.00 € doit être prise pour boucler le dossier PLU (GEOGRAM).

FONCTIONNEMENT : Dépenses articles : 6182 500.00 €
61523 900.00 €
INVESTISSEMENT : Recettes article 202.14 1 400.00 €

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

5/ GARANTS de l'AFFOUAGE.

Monsieur le Maire rappelle que le règlement des coupes de bois a été revu et adopté par la commission des coupes de bois.

M. CORDELETTE précise que celui-ci doit être respecté, tout comme le reste des membres du Conseil Municipal.

MM. FLAMANT, BOITELLE et MARTIN sont donc désignés comme garants de l'affouage.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

6/ REGIME INDEMNITAIRE DES EMPLOYES COMMUNAUX.

Monsieur le Maire indique que le régime indemnitaire a été instauré en 2002 pour tous les agents titulaires.

Etant donné l'avancement d'échelon des employés et la suppression depuis novembre 2006 de la PTETE (Prime Technique de l'Entretien, des Travaux et de l'Exploitation) pour la filière technique, complétée par des Heures Supplémentaires, l'IAT (Indemnité d'Administration et de Technicité) pour la filière administrative, le Conseil Municipal doit délibérer pour les renommer en tant qu'IEMP (Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture), adaptée à tous les employés.

D'autre part, il faut délibérer pour le rétablissement de la prime de Mme LEPAGE qui lui avait été supprimée l'an passé.

M. CORDELETTE souhaite que tous les employés y retrouvent leur compte et ne soient pas lésés par rapport à leur ancienne prime.

M. MARTIN demande à ce que les calculs soient effectués quant à l'incidence des Heures Supplémentaires qui ne sont plus imposables.

M. BOITELLE demande si cette prime sera toujours versée mensuellement.

Mme BAILLEUX ajoute que la ligne budgétaire est ouverte.

Mme ARMANI précise qu'il ne faut pas d'inégalité ni de discrimination entre les employés.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS pour le RETABLISSEMENT de la PRIME à Mme LEPAGE et pour l'Indemnité d'Exercice de Missions de Préfecture pour tous les AGENTS TITULAIRES à COMPTER du 1^{er} AOUT 2008.

7/ ADHESION AU CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION.

Monsieur le Maire informe les conseillers que le Centre de Gestion propose un contrat groupe quant au remboursement des salaires des agents en maladie au taux de 5,55% avec un maximum de garanties.

Actuellement, la commune est assurée auprès de la CNP au taux de 9,53%.

Cette adhésion peut-être effective au 1^{er} janvier 2009.

APPROUVÉ à l'UNANIMITÉ des MEMBRES PRÉSENTS

8/ QUESTIONS DIVERSES.

- Carrières de Bernagousse – Champignognières :

La clôture de la liquidation de M. SPINELLI a eu lieu le 14 juin 2006.

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rendez-vous avec M. DANDOY Eric lundi 28 juillet à 8 h 30. Il lui demandera un écrit quant à ses projets.

M. CORDELETTE précise qu'il faudra que la commune soit vigilante quant à un nouveau bail.

Actuellement, tout est grand ouvert et la Commune se retrouve responsable au même titre que M. SPINELLI.

M. FLAMANT se chargera de fermer celle-ci avec un cadenas. Les pompiers devront téléphoner en Mairie pour prendre la clef afin de faire leur entraînement qui a lieu environ 1 fois par an.

- Permanence de M. Guy PERNAUT :

M. Guy PERNAUT a eu la visite de M. Alexis BAUER.

M. le Maire qui a pris connaissance de tout le dossier, précise que l'affaire ayant été jugée, la commune s'en tiendra là bien que les astreintes que devait M. BAUER n'aient jamais été payées.

La parcelle dite en litige a été récemment vendue au titre du jugement sans aucun problème.

- Incendie rue d'Enneval du 23 juillet :

Mme BAILLEUX demande si la citerne incendie a pu servir. Monsieur le Maire lui répond que non, puisque celle-ci ne possède qu'un rayon de 400 mètres.

Les pompiers, équipés d'un nouveau camion se sont branchés sur la borne incendie devant chez M. BRAILLON. Cette bouche, bien que faible de débit a fonctionné en continu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 50.

Ont signé les membres présents,

François BOBO

Jean FLAMANT

Guy PERNAUT

Anne PERDU
Pouvoir à M. PERNAUT

Didier LEMEE
pouvoir à Mme GERONON

Bernard CORDELETTE

Maurice BOITELLE

Emmanuel FONTAINE

Marie-Jeanne BAILLEUX

Christophe GOSSEAU
Pouvoir à Mme ARMANI

Yann MARTIN

Suzanne GERNON

Françoise ARMANI

Avelino GOMES

Carine KOWALSKI
Pouvoir à. MARTIN